**VADE MECUM pour étudiants en séjour d’études**

Ce document a pour objectif de vous aider à organiser votre séjour d’étude et à vous informer des règles en vigueur dans le cas d’un séjour d’étude dans une institution étrangère.

**Reconnaissance académique :**

L’étudiant partant effectuer un séjour dans une institution partenaire bénéficie de la reconnaissance académique totale de son cursus à l’étranger. Cela signifie que tout crédit acquis pendant la période d’étude à l’étranger est transféré et comptabilisé en vue de l’obtention de son diplôme à la HEAJ.

Un séjour d’un quadrimestre équivaut en moyenne à 30 crédits ECTS et un séjour d’une année entière à 60 crédits ECTS.

ATTENTION : en tant qu’étudiant Erasmus, vous êtes toujours un étudiant de la HEAJ. Vous devez donc vous réinscrire et payer le minerval à la HEAJ comme chaque année. N’oubliez pas cette étape importante avant de partir.

**Conversion des notes :**

Toute note acquise à l’étranger doit être convertie du système en vigueur sur place au système de cotation de la HEAJ. La conversion se fait soit automatiquement si l’institution partenaire est membre d’Egracons (European grade conversion system) ou selon la retranscription des lettres acquises à l’étranger au moyen de la grille de conversion suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **ECTS grade**  | **Notes out of 20** | **Description** |
| A | From 18 | Excellent |
| B | 16 et 17 | Very good |
| C | 14 et 15 | Good |
| D | 12 et 13 | Average |
| E | 10 et 11 | satisfactory |
| FX | Less than 10 | insufficient |
| F | Less than 8 | very poor |

**Que faire en cas d’échec ?**

En cas de seconde session, l’étudiant doit en principe représenter l’examen ou le travail auprès de l’établissement d’accueil.

**DOCUMENTS ET PROCEDURE**

AVANT LA MOBILITE :

* Contrat de bourse : il s’agit d’un contrat que vous signez avec l’école dans lequel sont expliqués les détails de la bourse et des deux parties la signant : nom et adresse complète, montant à recevoir, versements, coordonnées bancaires, dates de séjour,…

 Ce document est signé avant votre départ par vous-même et le Directeur-Président.

* Learning agreement (LA ou contrat d’études) : ce document reprend les différents cours que vous avez choisis de suivre dans l’institution partenaire.

La première partie « Before mobility » est préparée avant votre départ et signée par votre représentant international et les responsables de votre université d’accueil.

* Document « Engagement » : ce document liste une série d’engagements que vous prenez en acceptant cette mobilité Erasmus. Elle contient notamment une section sur la situation sanitaire et son incertitude.
* Votre carte européenne d’assurance maladie : vous devez demander cette carte à votre mutuelle. Attention aux dates qui doivent correspondre à votre date de retour !

En cas de séjour d’étude hors de l’UE, une assurance complète vous couvrant en cas d’accident, maladie, hospitalisation, rapatriement, décès et perte de bagages doit être contractée. La preuve de cette assurance doit être envoyée à la coordinatrice CRI.

* Test OLS (Online Linguistic System): un test de langue doit être effectué pour tout séjour Erasmus réalisé dans une langue étrangère au plus tard 15 jours avant votre départ. Ce test s’effectue sur la plateforme de l’Union européenne via la réception d’un email. En cas de niveau inférieur à B2, une licence d’apprentissage vous sera allouée. Dans ce cas, vous êtes invités à effectuer des exercices réguliers afin d’améliorer vos compétences linguistiques.

PENDANT LA MOBILITE :

* Partie 2 du LA « During the mobility » : des modifications peuvent avoir lieu en cours de séjour dans la plupart des universités. Les modifications de cours doivent se faire en début de séjour avec approbation de votre représentant international, signé par le coordinateur Erasmus de l’institution d’accueil et renvoyé à la coordination de l’HEAJ dans les plus brefs délais (max 15 jours après votre arrivée). Cette partie doit également mentionner les modifications pouvant avoir lieu dans les coordonnées des différentes parties.
* OLS : la plateforme d’apprentissage des langues reste accessible pendant la mobilité. Vous êtes donc encouragés à l’utiliser au maximum.

APRES LA MOBILITE

* Partie 3 « After the mobility » : cette partie sert tout à la fois d’attestation de séjour (dates de séjour reprises au début), de reconnaissance de crédits et de bulletin (Transcript of records). A la fin de votre séjour, assurez-vous de récupérer cette partie auprès du coordinateur institutionnel de l’université d’accueil, même si les notes acquises ne sont pas encore connues, et de le renvoyer à la coordination de la CRI.

Si vous avez des hésitations sur la manière de remplir votre LA, consultez les dernières pages du document  intitulées « Guidelines » et « Steps to fill in…»

* Rapport de séjour : ce document doit être rempli en ligne par vous-même et rentré au plus tard 30 jours après votre retour. Il concerne vos impressions personnelles sur votre séjour mais est indispensable à votre dossier.

Ce rapport vous sera envoyé via un email généré automatiquement par la plateforme de mobilité. Soyez attentifs à la réception de ce mail !

Attention à vos réponses :

1. Si vous partez en UE et que vous êtes vous-mêmes européen, vous n’avez jamais besoin d’un visa. Donc veuillez répondre « non pertinent » à la question du visa.
2. Compétences numériques/ cocher que vous en avez acquises. La plupart du temps, on en acquiert un peu.
3. Pour les questions concernant la reconnaissance académique : oui, c’est un séjour reconnu (mentionner les crédits ECTS correspondants)
* Test OLS (Online Linguistic System): un deuxième test de langue doit être effectué à la fin de votre stage Erasmus afin d’évaluer vos progrès. Ce test s’effectue sur la plateforme de l’Union européenne via la réception d’un email.
* Questionnaire CRI : à la fin de votre séjour, la CRI vous enverra un petit questionnaire portant sur la qualité de votre séjour sur place. Merci de bien vouloir le remplir et le renvoyer à la CRI. Celui-ci sera utilisé pour illustrer le site RI de la HEAJ par des témoignages.
* Reportage photos / vidéo

IMPORTANT : ce n’est qu’après avoir complété et rendu ces derniers documents que le solde de votre bourse vous sera versé.

EN CAS DE PROBLEME : communiquez avec votre coordinateur ou votre responsable international, soit par email, soit par téléphone.

Cat technique : gretchen.brandt@heaj.be

Cat Pédagogique : emmanuel.falzone@heaj.be

Cat économique : benoit.scharff@heaj.be

Coordination : veronique.vancauter@heaj.be ou tel. : +3281249491

Assistante administrative : annick.moutiaux@heaj.be

**GÉNÉRALITÉS**

Visite médicale

Afin d’éviter tout problème sur place, assurez-vous de votre état de santé et pensez aux vaccinations si vous partez dans un pays hors de l’UE.

Pour les pays plus à risque, n’hésitez pas à vous renseigner et/ou prendre rendez-vous avec la « travel clinic » de votre région. Ces centres médicaux attachés aux hôpitaux sont spécialisés en préparation médicale aux voyages.

Un exemple : <https://www.stpierre-bru.be/fr/services-medicaux/maladies-infectieuses-2/travel-and-vaccine-clinic/voyage-preparation-et-retour>

Voyage

* Vous devez être sur place la veille du début de votre stage au plus tard. Prenez donc vos dispositions. Le mieux est d’arriver un ou deux jours à l’avance pour ne pas être pris au dépourvu et découvrir la région.
* Réservez votre billet (avion, train) suffisamment longtemps à l’avance et comparer les prix, vous ferez des économies.
* Vous pouvez informer le service des Affaires étrangères via https:// [travellersonline.diplomatie.be](http://www.travellersonline.diplomatie.be) de votre séjour dans votre pays d’accueil. Cela peut être utile en cas de problème sur place.
* Quelques conseils pour voyager « vert » et durable :  [Green Erasmus](https://www.greenerasmus.org/)

Assurance

L’assurance de l’école vous couvre sur votre lieu de stage pour vos activités professionnelles. Néanmoins, elle ne couvre pas toutes les situations privées telles que maladies, accident de tourisme, décès,… Pensez donc à vous munir d’une assurance complémentaire (rapatriement, frais importants) et dans tous les cas prévenez votre mutuelle. Vous devez être en possession de votre carte européenne d’assistance maladie + éventuellement d’une carte d’assurance hospitalisation.

Identité et finances

* Prévoyez une carte de banque vous permettant de faire des retraits à l’étranger et si possible une carte de crédit (Visa par exemple). Cela peut être utile en cas de pépin.
* N’oubliez pas vos documents d’identité (passeport, carte d’identité, permis de conduire) + éventuellement une copie de ceux-ci, vos documents bancaires et vos billets d’avion. Pensez à vérifier les dates de validité de vos documents.
* Prévoyez une liste des numéros de téléphone pour faire opposition en cas de vol de votre (vos) carte(s), votre gsm,…

Travail / Etudes

* Communiquez régulièrement avec votre coordinateur de programme à la HEAJ et avec votre responsable RI. Par exemple un petit message signalant votre bonne arrivée est judicieux.
* Donnez des nouvelles régulièrement.
* Pensez à vous renseigner sur les jours de congé officiels de votre pays d’accueil et adaptez-vous aux exigences locales.
* Soyez ponctuels et rigoureux dans votre travail. Soyez présents au cours (la présence est obligatoire dans la plupart des établissements).

Divers

* Ne surchargez pas vos bagages. Pensez au retour ; vous pourriez revenir avec quelques cadeaux ou « bonnes affaires ».
* Renseignez-vous sur les conditions de vie du pays dans lequel vous vous rendez. Cela vous permettra d’emmener des effets personnels importants et d’éviter les surprises.
* Si vous partez en Grande-Bretagne, en Irlande ou aux USA, pensez à vous munir d’un adaptateur de prise électrique.
* Pensez au décalage horaire éventuel.
* Vérifiez que votre GSM fonctionne bien dans le pays où vous vous rendez et optez pour une carte nationale pour vos communications sur place.

**ET n’oubliez pas : appelez le 112 en cas d’urgence partout en Europe et le 911 en Amérique du nord (USA, Canada, Mexique)!**